

# Chasse aux trophées de bouquetins: mascarade étatique

**ENVIRONNEMENT** Le 28 août, le Conseil d'Etat annonçait la poursuite de la chasse aux trophées de bouquetins, seuls les étrangers n'y étant dorénavant plus habilités. Du point de vue du bouquetin (voir le supplément «Terroirs» du «Nouvelliste», août 2020), cela ne diminuera pas l'impact de cette pratique. Le nombre de mâles âgés qui pourront être tirés ne baissera pas, avec des conséquences néfastes pour la population. Les risques de consanguinité demeureront tandis que la reproduction continuera d'être chamboulée. Les tirs automnaux des mâles les plus précieux pour les futures générations perturberont la hiérarchie sociale patiemment installée depuis l'été, et ceci juste avant le rut de décembre: des jeunes mâles inexpérimentés prendront le relais des boucs dominants, harassant les femelles jusque tard en hiver, les

épuisant. Enfin, le taux de naissances restera d'autant plus bas que la proportion de boucs dominants dans la harde est tenue, probablement en raison du stress induit chez les mères.

Avec cette décision, le Gouvernement fait fi de la volonté citoyenne de revoir cette pratique (pétition de 73 000 signatures) et du principe de durabilité en matière de gestion cynégétique. Pire, la chasse aux bouquetins pourra dorénavant – si la nouvelle loi sur la chasse est adoptée – être pratiquée (sous couvert de régulation; «Le Nouvelliste» du 6 janvier 2020) dans les districts francs fédéraux qui seront rebaptisés, comble de l'ironie, «sites de protection de la faune». Les derniers havres de paix pour la faune sauvage seront livrés à la chasse.

**PROF. D' RAPHAËL ARLETTAZ,  
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT  
DE BIOLOGIE, UNIVERSITÉ DE BERNE**